



LE MINISTRE

Cotonou, le 08 AVR 2024

N° 003 / MTFP / DC / SGM / DGT / SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **mercredi 10 avril 2024, jour du Ramadan**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à tous, une bonne fête.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet

Vu
Bon à diffuser


Victorin V. HONVOH



Adidjatou A. MATHYS